

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, Inspect^r diocésain. — Tirage : 500 ex.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stéir, Quimper. — C. C. Rennes 528-80
Tél. 10.97

Hommage à l'Ecole chrétienne

Nous sommes heureux de reproduire ici la belle allocution prononcée par M. le vicaire général Moënnier, au stade Saint-Denis, à l'occasion de la fête des écoles de Quimper, qui vit défiler à travers les rues de la ville les 5.000 élèves des établissements scolaires.

A vous voir ici réunis en si grand nombre, je ne puis me défendre d'un sentiment de fierté. Vous venez de donner à la population de Quimper, qui vous voyait défiler, un beau spectacle d'ordre et de discipline, et une preuve éclatante de vitalité. L'école chrétienne, dont vous êtes les élèves, a des titres et des mérites qu'il est permis de proclamer. Sous les plis du drapeau français loyalement déployé au-dessus de nos têtes, on peut les défendre, sans faire œuvre de factieux ; on peut les exalter sans cesser d'être un bon citoyen. En votre nom à tous, comme au mien, je salue dans l'école chrétienne :

1^o UNE LIBERTÉ

Le 19 Septembre 1831, deux prévenus de qualité rare comparaissaient devant la Chambre des Pairs. Ils étaient accusés d'avoir ouvert une école, sur la porte de laquelle ils avaient placé cette enseigne : Ecole libre. Lorsque vint le moment de l'interrogatoire d'usage, le premier se leva. « Votre nom, demande le Président, et l'accusé de répondre : Charles, comte de Montalembert, pair de France. — Votre âge ? — Vingt et un ans. — Votre profession ? — Maître d'école ». A son tour, le second, Lacordaire, ancien avocat et jeune prêtre, se prévalut du même titre. Si j'évoque ici la mémoire de ces deux hommes aussi grands par l'esprit que par le cœur, c'est parce qu'ils sont à l'origine de la reconnaissance légale de la liberté de l'enseignement, corollaire logique et nécessaire de la liberté de conscience, garantie par la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme.

Pendant plus d'un siècle, cette liberté de l'enseignement n'a pas été contestée, et jusque tout récemment elle passait pour être une des lois fondamentales de la République. Aussi quelle a été notre stupeur, quand au terme heureux d'une longue et douloureuse guerre, qui a couvert notre sol de ruines et imposé à notre pays une cruelle occupation, d'entendre, avant même

l'achèvement de la libération, des attaques violentes contre l'enseignement libre, et l'annonce de projets de lois nouvelles tendant au monopole scolaire de l'Etat.

Voilà ce dont nous sommes menacés, et voilà ce que nous n'admettrons jamais.

Les pères et les mères de famille tiennent de la nature le droit imprescriptible de confier leurs enfants aux écoles de leur choix et le droit, tout autant que les musulmans, à l'aide équitable du budget national de l'Instruction publique. La liberté du principe inclut la possession des moyens. Un journaliste communiste l'a dit et la formule vaut la peine d'être retenue : « Une liberté privée des moyens matériels de se réaliser est un leurre » ; de même que dire à quelqu'un à qui l'on a lié les bras et les jambes : marche à présent, tu es libre, équivaut à se moquer de lui. La liberté de l'enseignement, nous la voulons dans son principe et dans ses moyens, comme appartenant à l'essence même des démocraties bien organisées ; et foi de Français et de Bretons, nous entendons bien demeurer fidèles jusqu'au bout à la vraie liberté pour laquelle nos aïeux sont morts.

2° UNE LUMIÈRE

Un Inspecteur, qui laisse un nom dans le monde laïque, écrivait en 1910 : « Le jour viendra bientôt où la carte de la France catholique correspondra ponctuellement à la carte de la France illettrée ». Grâce à Dieu, nous n'en sommes pas encore là. Le Comité National de l'Enseignement libre publiait, voici un an, le pourcentage des résultats obtenus par les élèves des Frères aux différents examens et enregistrait une proportion de 83% au certificat d'études primaires, 70% au brevet, 60% au baccalauréat. Je souhaite aux écoles officielles d'obtenir partout et toujours un égal succès.

L'école chrétienne a l'ambition de ne le céder à aucune autre pour enseigner, au degré primaire, la lecture, l'écriture et le calcul, puis au degré secondaire, la composition française, l'histoire et la géographie, les langues vivantes et les langues anciennes, les sciences mathématiques, physiques, chimiques, naturelles. Son avantage inappréciable, est de pouvoir ajouter aux connaissances de l'ordre humain les éléments de la science divine, sans laquelle toutes les autres sciences sont comme tronquées et privées de leur couronnement.

Un fait est certain et facile à vérifier. Parmi les grands hommes qui illustrent notre pays, ils sont légion ceux qui ont passé par les écoles libres. Je cite au hasard de ma mémoire des académiciens comme René Bazin, Mauriac, Claudel ; des savants comme Termier et Branly ; des aviateurs comme Blériot, du Plessis de Grenédan, Guynemer ; des bâtisseurs d'empires comme Marchand, Lyautey ; des chefs militaires comme Castelnau, Favolle, Franchet d'Espèret, Gouraud, Mangin, Foch, Delatre de Tassigny, Leclerc, de Gaulle. Et on leur trouverait des émules dans le monde des administrations civiles et politiques. Dans un livre trop peu connu sur l'Education, le docteur Le Bon a émis cette réflexion plaisante : « Si j'avais à choisir un ministre de l'Education nationale, j'irais le chercher parmi les Frères de la Doctrine chrétienne. » Et pourquoi pas ? Pour se tirer de l'embarras de quelque crise ministérielle, le Président de notre IV^e République, en quête d'un Grand-Maitre à donner

à l'Université pourrait se rappeler qu'il a été, lui aussi, élève des Chers Frères. Après tant d'exemples, qu'on ne vienne donc pas nous dire que l'école libre n'a su former que des Français médiocres. Le prétendre serait nier l'évidence et méconnaître nos plus belles gloires.

3° UNE FORCE

Avez-vous entendu ou lu les paroles prononcées par le Ministre actuel de l'Education nationale à l'occasion d'un récent Congrès d'Amicales laïques, à Lille ? Sur ses lèvres elles donnent l'accent d'un cri d'alarme : « D'ores et déjà, s'écriait-il, la moitié des enfants français sont assis sur les bancs des écoles dites libres ! » Monsieur le Ministre exagère. Si, malgré la différence des écoles (700 publiques et 318 privées), la proportion est à peu près exacte pour le Finistère, elle ne l'est pas pour l'ensemble de la France, où, en fin de compte, les écoles « dites » libres ne groupent qu'un peu plus d'un million d'élèves en face des quatre millions aux écoles de l'Etat. Plus d'un million, c'est tout de même quelque chose, et ce quelque chose tient du prodige quand on songe que l'école libre est abandonnée à ses propres ressources et à la générosité de ses amis devant une école comblée des prodigalités et des faveurs d'un Etat partisan.

Plus encore que de sa puissance numérique, l'école chrétienne est forte de sa puissance spirituelle. Car, qu'on le veuille ou non, l'esprit chrétien demeure un merveilleux éducateur des individus et des peuples. C'est ce que rappelait le président des Etats-Unis lorsqu'il énonçait dans un message à son grand peuple : « Bien des problèmes seraient résolus, si les hommes et les nations voulaient observer les dix commandements et accepter les leçons contenues dans le Sermon sur la Montagne ». Vraie partout, cette maxime conviendrait tout spécialement à la France, pays à base de tempérament chrétien, qui ne saurait retrouver équilibre et santé prospère qu'en retournant à son air natal et à ses nourritures traditionnelles. Le Cardinal Pie ne craignait pas d'en avertir ses contemporains après 1870 : « Si pour refaire une génération d'hommes vous allez inventer des écoles dont Dieu serait absent, cet outrage à la liberté comme à la raison et à la religion serait le coup de grâce et l'arrêt de mort ». Et les libres-penseurs, qui sont de bonne foi, sont réduits à faire les mêmes réflexions. L'un d'eux écrivait, peu après la guerre 1914-1918 : « La religion constituait la puissante armature de la morale, de la propriété, de la patrie, de l'Etat. Du jour où vous avez écarté cette religion, la société a chancelé sur ses bases, la famille n'a pas résisté, et c'est de cela que la France se meurt. » Or, il ne faut pas que la France périsse. Que deviendrait l'humanité sans la France, et que deviendrait la France sans l'école chrétienne ?

Jeunes gens qui m'écoutez et qui serez les hommes de demain, ne trahissez pas les enseignements qui vous sont donnés et prenez conscience de vos responsabilités. Prenez pour vous la consigne que Lacordaire adressait avec l'autorité de sa grande parole, à des jeunes gens de votre âge et de votre esprit : « Sachez toute l'importance de votre position dans le siècle tourmenté dont vous faites partie. On nous parle d'ordre, c'est vous qui êtes l'ordre ; on nous parle de paix, c'est vous qui êtes la paix ; on nous parle de salut, c'est vous qui êtes le salut. Car

l'ordre, la paix, le salut chez les nations modernes ne peuvent sortir que d'une doctrine qui contienne toute la vérité, toute la vertu dont l'homme a besoin, et le christianisme seul répond à ces conditions. »

Courage donc et confiance ! A une époque de ténèbres et de découragement, au milieu de ce ^{xv}^e siècle, âge de fer et de sang, qui n'était pas encore l'âge moderne, et qui n'était plus le mystique et vivant moyen âge de Saint Louis, alors que le roi de France, fou et détrôné, était remplacé dans Paris par le roi d'Angleterre, que les fléaux de l'invasion, de la peste noire et des Grandes Compagnies dévastaient le pays, un cadet de race royale osait donner pour cri de ralliement à ses compagnons d'armes ce seul mot *espérance*. L'espérance, vous savez comment elle apparut en un temps assez semblable au nôtre, sous l'image virginale en qui s'incarna le plus noble patriotisme dans la plus haute sainteté. J'ai nommé Jeanne d'Arc que la France unanime acclame en ce jour. Elle ne peut pas nous abandonner. Et voilà pourquoi, envers et contre tout, je vous laisse pour finir, avec la même force que Bourbon au lendemain d'Azincourt, ce mot aussi français que chrétien : *Espérance*.

Certificats diocésains.

Les listes d'inscription commencent à arriver. Celles qui nous parviendraient après le 5 Juin seront rejetées. Dans la collection du *Sentier* de cette année, aux pages 37, 38, 39, 74 et 75, vous trouverez des réponses à toutes les questions qui, tous ces jours-ci, nous son posées au sujet de ces examens. Les dates et les centres vous seront communiqués vers le 15 Juin.

L'Exposition.

Elle a été un triomphe. Nous ne pouvons pour l'instant chiffrer les milliers de visiteurs aux divers stands richement achalandés et disposés avec art et goût. Dès maintenant, nous pouvons affirmer que cette exposition a produit sur tous la meilleure impression. L'Enseignement libre n'est pas encore mort et n'entend pas mourir.

D'ores et déjà, nous rendons ici un hommage ému au dévouement inlassable des Religieuses responsables des pavillons. Elles ont gardé leur calme et leur amabilité, malgré leur jeune et leur veille. Nous exprimons également notre plus vive gratitude aux Supérieures des Communautés, aux Directrices qui, par leurs générosités, nous ont permis de faire face à nos frais. Cette même reconnaissance s'adresse aux Directeurs qui se sont intéressés d'une manière ou d'une autre à l'Exposition.

Le prochain *Sentier* donnera un compte rendu plus détaillé de cette grandiose manifestation.

N. B. — Les colis sont repartis dans les centres où ils avaient été pris en charge. Les écoles de Cornouaille trouveront leurs paquets à la Retraite, rue Verdelet, Quimper.

Nous tenons à la disposition des enfants, un certain nombre d'objets égarés,

Brevet Élémentaire.

Rectifications au programme limitatif.

A. — INSTRUCTIONS

Tout candidat pourra opter, tant à l'écrit qu'à l'oral, entre les programmes de physique, de chimie et de sciences naturelles. Trois sujets devront donc être proposés à l'écrit, chacun emprunté à l'une de ces trois disciplines.

I. *Morale*. — (Inchangé.)

II. *Auteurs Français*. — Corneille : « Le Cid » ou « Horace » (au choix des candidats).

Voltaire : « Récits historiques ».

Lamartine : « Milly », « Le Vallon », « L'isolement ».

Victor Hugo : « La conscience », « Les pauvres gens », « Le mariage de Roland », « Aymerillot ».

III. *Histoire*. — La France en 1789. La Révolution française, ses grandes périodes, les Assemblées et leur œuvre (jusqu'au Consulat compris) :

La Révolution de 1848 en France. La II^e République.

L'Unité italienne. L'Unité allemande. La guerre de 1870.

La France de 1871 à 1914 (1). La formation du nouvel Empire colonial français.

Les Etats-Unis et l'Extrême-Orient.

IV. *Géographie*. — Les montagnes, les fleuves, la population, l'agriculture et l'industrie en France. L'Afrique du Nord française. L'Indochine française.

V. *Mathématiques*. — Parties connues aux programmes de 3^e et 4^e années des Cours Complémentaires et de 3^e Moderne (enseignement long).

VI. *Sciences Physiques et Naturelles*. — 1^o *Physique*. — a)

Electricité : Etude qualitative des principaux effets du courant. Electrolyse : Coulomb et Ampère ; quelques applications de l'électrolyse.

Intensité du courant dans un fil métallique placé entre les bornes d'un accumulateur ou d'un secteur continu.

Tension ou différence de potentiel entre les bornes. Volt. Applications numériques.

Quantité de chaleur dégagée dans un fil pendant le passage du courant.

Joule, watt, kilowatt-heure. Applications

b) *Optique* : Propagation rectiligne de la lumière.

Etude expérimentale d'un miroir plan. Lois de la réflexion.

Etude expérimentale de lentilles convergentes : centre optique, foyer.

Construction géométrique de l'image. Applications.

2^o *Chimie*. — Méthodes essentielles de la métallurgie :

a) Principaux minerais ; s'il y a lieu, passage à l'oxyde, réduction de l'oxyde.

b) Electrolyse : propriétés essentielles du fer, du cuivre, du plomb, du zinc, de l'aluminium.

(1) Ce point vient d'être précisé.

Carbure d'hydrogène ; méthane, acétylène, benzène, pétroles.
Fermentation alcoolique, alcool éthylique.
Fermentation acétique, acide acétique.
Acétate d'éthyle, saponification. Notions sur les corps gras.

3° *Sciences naturelles*. — Notions sommaires d'anatomie et de physiologie végétales (programme de 3^e année de cours complémentaires et de 4^e moderne). Notions sommaires d'anatomie et de physiologie humaines et d'hygiène individuelle. Etude élémentaire des microbes. Maladies contagieuses, sérums, vaccins.

Examen du Certificat d'Etudes Primaires en 1947.

La première partie est supprimée dans tous les départements.

2° PARTIE

Vendredi 6 Juin : Landerneau, Châteauneuf-du-Faou, Ploëur-Lanvern, Pont-Aven.

Samedi 7 Juin : Crozon, Sizun, Plouzévedé.

Lundi 9 Juin : Saint-Renan, Pleyben, Saint-Pol-de-Léon, Plogastel-Saint-Germain, Fouesnant, Concarneau.

Mardi 10 Juin : Lesneven (g.), Roscoff (Sana).

Mercredi 11 Juin : Porspoder, Lesneven (f.), Carhaix, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Moëlan.

Vendredi 13 Juin : Lannilis, Plouescat, Argol, Morlaix (Poan-Ben), Douarnenez, Bannalec.

Samedi 14 Juin : Pleyber-Christ, Le Guilvinec.

Lundi 16 Juin : Plouvien, Brasparts, Huelgoat, Audierne, Briec, Quimperlé.

Mardi 17 Juin : Landivisiau, Taulé.

Mercredi 18 Juin : Brest (1^{er} canton), Relecq-Kerhuon, Le Faou, Plouigneau, Quimper (g.), Rosporden, Scaër.

Vendredi 20 Juin : Brest (2^e canton), Daoulas, Quéménéven, Lanmeur, Quimper (f.), Trégourez.

Samedi 21 Juin : Brest (3^e canton), Châteaulin.

Vendredi 27 Juin : Ouessant.

Dans tous les centres, les épreuves commenceront à 8 heures.

Enseignement Agricole.

Un arrêté préfectoral, en date du 21 Avril 1947, a fixé les dates de l'examen pour l'obtention des certificats d'aptitude à l'Enseignement agricole ménager aux dates suivantes :

Enseignement agricole : lundi 28, mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 Juillet 1947.

Enseignement agricole ménager : lundi 21, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 Juillet 1947.

Les dossiers d'inscription seront reçus jusqu'au 21 Juin 1947, à l'Inspection Académique, qui fournira tous renseignements utiles pour la composition des dossiers.

Pour les sortants des Ecoles rurales.

Si quelques élèves des écoles rurales vont aller passer quelques années au collège, la plupart vont commencer sous peu leur vie de travail.

Voulez-vous leur donner, en sortant, une juste récompense pour leurs efforts; un guide utile pour leur vie nouvelle, un outil précieux pour parfaire ou étendre leurs connaissances, un moyen de ne pas « se rouiller », abonnez-les au journal mensuel des adolescents ruraux : *Semeurs de France* : Abonnement de 3 mois d'essai, 20 fr. ; abonnement d'un an, 100 fr. (7, rue Coëtlogon, Paris, C. C. P. Colson 2896-73).

Demandez à la même adresse un exemplaire gratuit.
« *Semeurs de France* » continue l'action de l'école.

Livres de Prix

avec remise exceptionnelle de 60 à 70 %.

Les Editions Brittia offrent exceptionnellement aux écoles chrétiennes un certain nombre d'ouvrages illustrés en noir et en couleurs : *Les Chevaliers de la Table Ronde*, Moutig et Bidor-chig, *Les Souvenirs d'un Barde errant* (Botrel), *Aux Feux tournant des Phares* (Touldouze), *Goneri le Filleul de Cadoudal*, *Le Breton par l'image*, *L'Histoire de Bretagne de Toutouig*, etc... Sur les prix marqués de ces livres une remise de 60 à 70% est appliquée. Livraison immédiate. Demandez une collection spécimen facturée avec la remise ci-dessus (10 titres assortis pour garçons et filles de 6 à 15 ans).

Editions Brittia, 55, rue de la Fontaine, Fontenay-aux-Roses (Seine).

Les Sessions Pédagogiques.

Nous aurons cette année deux sessions au Huelgoat. Elles seront pour toutes les E. C. une halte, une rencontre, une source d'enrichissement incomparable. La première, du 25 Juillet au 16 Août, ouverte à toutes. Il y sera traité des problèmes généraux de psychologie féminine ; la deuxième, du 19 Août au 9 Septembre, réservée aux institutrices qui s'adressent aux enfants de plus de 12 ans (cours complémentaire, classes de 5^e, 4^e, 3^e et 2^e) ou seront traités les problèmes de l'adolescence.

De la session de l'an dernier, nos institutrices sont revenues enchantées. Une trentaine sont déjà inscrites pour celles de cette année. Il nous reste encore quelques places. Ecrire au plus tôt à Mlle Meston, responsable diocésaine, école Sainte-Anne, Quimper.

Une session est prévue pour les instituteurs en Normandie. Le lieu n'en est pas encore fixé. Ceux qui voudraient y assister n'auront qu'à nous l'écrire. Dès l'an prochain, le mouvement E. C. partira parmi les instituteurs. Plusieurs le réclament. Les aumôniers qui en seront chargés étudient en ce moment les secteurs où ils auront bientôt à travailler. Au cours des retraites, des causeries seront données sur le mouvement, son esprit, ses buts. Que ceux qui le peuvent s'abonnent au journal, forment une équipe de travail et demandent la création d'une section E. C. S'adresser à M. l'abbé Derrien, 23, rue du Frouit, Quimper.

Qu'en pense notre Ministre ?

Si le Ministre de l'Education nationale a le cœur fatigué, il a dû avoir une défaillance en lisant ce communiqué : « Le Conseil représentatif de Madagascar a eu à se prononcer sur la question des subventions aux écoles libres de l'île, question qui présentait un grand intérêt, étant donnée l'importance des effectifs qui fréquentent les écoles des diverses missions religieuses... Les subventions ont été accordées par 48 voix sur 50 votants. »

La question n'est pas moins intéressante dans la métropole, puisque de l'aveu de M. Naeglen, les écoles libres éduquent la moitié des enfants de France.

Or, pendant que la Mère Patrie admet la justice des subventions de Madagascar, son Ministre de l'Education réclame... la suppression des écoles libres dans la métropole par le monopole de l'enseignement.

Il n'y a sans doute pas un autre pays du monde où l'on enregistre des contradictions aussi absurdes.

Les Secours en nature accordés par les Conseils municipaux aux enfants indigents des diverses Ecoles.

I. — LÉGALITÉ DE LA DÉLIBÉRATION

La délibération du Conseil Municipal ouvrant un crédit pour la distribution de secours en nature aux enfants indigents de la commune, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent, et déclarant que la répartition de ce crédit sera faite par les soins du maire, est parfaitement légale.

Ce secours en nature peut consister en vêtements, en chaussures, en fournitures scolaires, en livres classiques, etc...

La légalité d'une telle délibération est consacrée par de nombreux arrêts du Conseil d'Etat :

- 24 Mai 1912, commune de Manigod ;
- 26 Juin 1924, commune de Questembert ;
- 24 Décembre 1915, commune de Noyen ;
- 21 Novembre 1919, commune de Kerfeunteun ;
- 5 bulletins de la Société d'Education et d'Enseignement
1912, p. 470 ; 1915, p. 242 ; 1916, p. 123 ; 1919, p. 515.

Elle est également reconnue formellement par le Ministre lui-même dans sa réponse à M. Dubois de la Sablonnière, député (J. O. 17-3-20).

Toutes les fois que dans son budget, le Conseil Municipal pourvoit à toutes les dépenses obligatoires et ne fait appel à aucune ressource extraordinaire (article 145, § 2, de la loi du 5 Avril 1884), la délibération du Conseil Municipal ouvrant ce crédit est exécutoire par elle-même et n'est pas soumise à l'approbation du Préfet.

Si, par hasard, le Préfet s'arrogeait néanmoins le droit de rayer ce crédit, un pourvoi devrait être formé devant le Conseil d'Etat qui, d'après sa jurisprudence bien établie, annulerait l'arrêté préfectoral.

II. — CONDITIONS ET FORMES DE CETTE DÉLIBÉRATION

a) Il ne faut pas que ce crédit ait pour objet de subvenir aux dépenses des écoles privées. Toutes subventions sur les fonds communaux qui serait de nature à alléger les charges des écoles privées serait considérée comme illégale.

C'est aux écoliers indigents et non aux écoles que le crédit voté par le Conseil Municipal doit profiter.

b) Il faut qu'il y ait parité de traitement avec les enfants fréquentant les écoles publiques, et pour cela deux hypothèses peuvent être envisagées.

Première hypothèse.

Il existe dans la commune une Caisse des Ecoles allouant aux élèves de l'école publique les fournitures scolaires qui leur sont indispensables.

Dans ce cas, le Conseil Municipal pourra voter sur le budget communal un crédit, en vue d'une distribution de fournitures scolaires aux enfants indigents qui fréquentent l'école privée, et ainsi l'égalité se trouvera rétablie.

La délibération pourrait être ainsi libellée :

..Considérant que, d'après la jurisprudence, la Caisse des Ecoles ne peut venir en aide qu'aux enfants qui fréquentent l'école publique ;

Que la justice demande que les enfants indigents qui fréquentent l'école privée reçoivent les mêmes ressources et qu'il y ait égalité entre tous les enfants nécessiteux,

Le Conseil

vote pour être inscrite au budget de l'année une somme de dont la répartition sera faite par les soins de Monsieur le Maire aux enfants indigents de l'école privée (ou des écoles privées) pour fournitures scolaires et autres secours en nature équivalents à ceux que les enfants de l'école publique (ou des écoles publiques) reçoivent de la Caisse des Ecoles.

Deuxième hypothèse.

Il n'existe pas dans la commune de Caisse des Ecoles :

Dans ce cas, la délibération du Conseil Municipal pourra être ainsi libellée :

..Le Conseil,

Considérant qu'il importe de venir en aide aux enfants nécessiteux des écoles et de le faire sans aucune distinction entre eux, mais au contraire dans un esprit d'égalité,

Vote pour être inscrite au budget de l'année une somme de pour une distribution de fournitures scolaires et autres secours en nature à faire aux enfants indigents, qui fréquentent les écoles publiques et privées de la commune,

Et décide que la répartition et la distribution seront faites par les soins de M. le Maire.

Skol-Hanv Rosko.

(Session d'études et de documentation bretonnes et celtiques)
(du 11 au 21 Août)

sous le patronage de M. le chanoine LE STER
et de M. CUEFF, Inspecteurs diocésains.

Directeur : M. V. SÉITÉ, directeur de l'Ecole Sainte-Barbe.
Aumônier : M. l'abbé BATANY, aumônier de St-Louis, Châteaulin.

PROGRAMME

Méditations et Causeries religieuses :

La spiritualité bretonne : M. l'abbé Batany.
Tous les jours, messe avec chants de cantiques bretons.

Cours :

1. — Langue bretonne : MM Stéphan et Séité.
2. — Littérature bretonne : M. l'abbé Batany.
3. — Histoire de Bretagne : M. F. Uguen.
4. — Musique bretonne : M. Stéphan.

Conférences et Causeries :

1. — Culture bretonne, moyen d'apostolat : M. l'abbé F. Falc'hun (Séminaire).
2. — La poésie bretonne : M. l'abbé L. ar Floc'h.
3. — Les celtes d'Outre-Manche : M. Moeaër.
4. — Le Gonidec, « Tad ar brezoneg » : Docteur Dujardin.
5. — Breton et Gallois : M. Uguen.
6. — L'art breton : M. Jos Le Doaré.
7. — Le théâtre breton : M. l'abbé Batany.
8. — Cupiosités linguistiques bretonnes : M. l'abbé Nédélec.
9. — Le dessin celtique : M. L. Séité.
10. — Chants et contes populaires : M. Y. Le Goff.
11. — Le culte de la mort chez les Bretons : M. Y. Le Goff.
12. — L'action bretonne du couvent de Roscoff : R. P. Eugène.
13. — Les cercles celtiques : M. Y. Jacob.
14. — Les Johnies de Roscoff : M. Guivarc'h (agent d'assurances, Roscoff).
15. — Bretagne et marine française : M. Breton (officier de marine).

Courtes causeries en langue bretonne sur l'histoire locale et sujets divers par les sessionnistes.

Pédagogie :

Une classe de breton, en se servant de *Me a zesk brezoneg* et de *Le breton par l'image* :

1. — Au cours supérieur : M. L. Stéphan.
2. — Au cours moyen : M. F. Uguen.
3. — Au cours élémentaire : M. V. Séité.

Partie récréative :

Veillées bretonnes : chants, monologues, contes..., bombardes et binioù des frères Jacob...

L'école étant à proximité de la grève, il sera possible de prendre un bain dans le courant de l'après-midi.

Des temps libres permettront aux sessionnistes de consulter une importante bibliothèque bretonne.

Excursions : châteaux, églises, monuments...

Prendront également la parole : MM. les chanoines Le Ster et Favé.

N. B. — Cette session est réservée aux instituteurs.

La culture bretonne à l'école.

Dans le *Sentier* du mois de Mars dernier, nous avons abordé le problème délicat de la légitimité, et même du caractère normal, d'une action proprement chrétienne dans le domaine de la culture bretonne. L'avis exprimé a suscité des commentaires enthousiastes ou indignés, suivant les circonstances de personnes, comme il était facile de le prévoir.

L'importance du sujet nous incite à y revenir. Comme la plupart des opposants ou des hésitants sont déterminés dans leur position par la crainte d'outrepasser les limites marquées par une saine morale, il nous paraît plus sage de substituer à une argumentation personnelle des avis certainement indiscutables : ce sont les thèses démontrées à la Semaine Sociale de Strasbourg de 1946. Et tous, savent qu'en matière de doctrine sociale chrétienne on peut se fier à coup sûr aux positions admises dans les Semaines Sociales où n'interviennent que des conférenciers éminents et approuvés. Les exposés complets des cours de 1946 n'ont pas encore été publiés, malheureusement ; mais le premier fascicule de l'Année Théologique 1947 en a donné un résumé bien suffisant pour nos besoins actuels. (Cf. cette revue, pp. 93 sq.) Voici quelques citations des conclusions adoptées :

« L'Etat rencontre devant lui moins les hommes à titre individuel que des hommes déjà engagés dans des sociétés dites intermédiaires. Il leur doit le respect, en tant qu'elles sont une expression de la liberté humaine. Assurément l'Etat prétend les respecter... sous la réserve qu'elles ne sont pas contraires au bien commun. Et dans l'abstrait cette attitude est juste et ne souffre pas d'objection. Mais ce bien commun, l'Etat est porté à le définir d'autorité, à identifier le droit avec la légalité. Or la légalité en tant qu'elle n'est que l'expression matérielle d'une majorité, peut couvrir autant l'oppression que le respect de la personne humaine... Pour rester commun, le bien qu'on cherche doit être un bien humain, un avantage ou un épanouissement pour ce qui est en nous spécifiquement humain, fût-ce au détriment d'autres ambitions, soit matérielles, soit spirituelles, qui ne vont pas dans le sens de sa valeur... » (p. 95).

... Les communautés qu'on pourrait appeler territoriales, que sont les provinces, semblent parfois un obstacle à l'unité nationale. Il arrive que des Etats interdisent l'emploi d'une langue ou d'un dialecte qui font corps avec une partie de la population, et proscrirent ses coutumes et les monuments de sa culture. C'est toujours parce que l'unité est conçue sur le plan homogène de la matière ; si elle l'est sur le plan de l'esprit, la diversité apparaît normale. Les provinces sont entrées dans la communauté nationale par amour ou par force ; mais quoi qu'il en soit, elles s'y sont agglutinées ; par suite elles ont en

quelque sorte une double histoire, appelée à fortifier un patriotisme local en même temps qu'un patriotisme national... Ces élites militaires, administratives, littéraires, scientifiques, artistiques, sont des chaînons qui rattachent l'ensemble d'une province fière d'elle-même à la communauté française. La culture et les institutions locales, par la liberté même qui leur est laissée, insinuent dans les cœurs l'amour de la grande Patrie... » (p. 99).

...« Aujourd'hui la tendance de l'Etat est à la centralisation et à l'unification. Aux citoyens de le défendre contre lui-même par un ample usage de leurs droits personnels. L'Etat doit être contraint à ce qu'on a appelé le pluralisme, et cela sur le plus grand nombre de terrains possibles... Les hommes peuvent-ils mieux gouverner les peuples que Dieu, qui se fait d'eux une communauté universelle, en laissant à tous, dans un large cadre légal, les risques et les gloires de la liberté ? » (p. 100).

Nous avons souligné nous-même quelques passages plus caractéristiques : nous accuserait-on encore de faire œuvre antichrétienne et antifrançaise lorsque nous prenons à cœur de ramener la Bretagne à son patriotisme local, quand les Français éminemment soucieux à la fois de catholicisme et de patrie française, aboutissent à ces conclusions formelles ; la besogne entreprise n'apparaît-elle pas comme souverainement humaine et par là digne d'un catholicisme agissant, et ne mérite-t-elle pas d'être entreprise par tous ceux-là qui recherchent l'amélioration de leur peuple ?

F. FALCHUN,

Professeur au Grand Séminaire de Quimper.

Le Cher Frère Cyprien-Robert

Nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui l'article nécrologique sur le Cher Frère Cyprien-Robert (M. Le Roy), qui a tenu une place considérable dans l'Enseignement diocésain. Nous le publierons dans le prochain numéro.

Le Directeur : Ch. F. LE STÉR.

Tirage : 500 exemplaires.

Quimper, Impr. Cornouaillaise.

N° 4. Dépôt légal : Mai 1947.